

Le 08/12/2025

Folio N° 2025/66

Envoyé en préfecture le 06/01/2026

Reçu en préfecture le 06/01/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 031-213101280-20251208-2025_66-DE



Département de la HAUTE-GARONNE
Commune de CAUJAC

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SEANCE DU 8 décembre 2025

Date de convocation : 3 décembre 2025

En présence : 13

Nombre de Conseillers : 14

En absence : 1

Effectif légal : 15

En votant : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, à vingt-heure trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Emilie FREYCHE – Maire de la Commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Marie-Hélène GAULTIER, Bruno RENVOISÉ, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marc MIRANI, Pascale RIBES, Nathalie ROUQUET, Dominique LEVRAT, Guibert MONGIS, Céline VANNIER, Laurent PAIRASTRE

Était absent (excusé) : Benjamin HERVÉ

Madame Nathalie ROUQUET a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : SOLLICITATION ADMINISTRÉS POUR UN RATTACHEMENT COMMUNAL –
ATD 31**

Madame le maire explique aux élus qu'un couple résidant de la commune de Grazac a émis le souhait d'être administrativement rattaché à Caujac. Ils souhaiteraient également devenir concessionnaire au cimetière de la commune. Elle présente la situation géographique de leur parcelle qui se situe à la limite de Grazac-Caujac-Autrive.

Ils sont propriétaire d'une parcelle sur la commune de Grazac ainsi que d'une plus petite parcelle servant de chemin d'accès à leur maison sur la commune de Caujac.

Madame le Maire ajoute qu'elle a sollicité l'avis de l'Agence Technique Départementale qui indique que la procédure, encadrée par le Code Général des Collectivités territoriales, est longue et fastidieuse. Il faudrait également l'accord de la commune de Grazac pour permettre un transfert de terres et de limite communale.

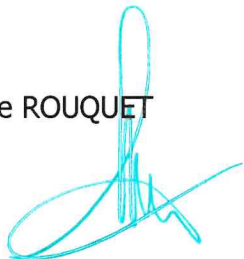
Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **ACCEPTE** la demande d'achat de concession au cimetière de Caujac étant donné qu'ils sont propriétaires sur la commune.
 - **REFUSE** le transfert des terres de Grazac vers Caujac, la procédure est trop longue et trop fastidieuse
 - **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A CAUJAC, le 8 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Nathalie ROUQUET



Le Maire,

Émilie FREYCHE

